

**COMMUNICATION**

communication@rhne.ch  
tél. 032 713 30 44

**COMMUNICATION AUX MEDIAS**

# L'inflation et le sous-financement tarifaire aggravent le déficit budgétaire du RHNe

***A nouveau péjoré par des contraintes exogènes, le budget 2024 présente un déficit de 14 millions de francs. Il aurait atteint 30 millions sans le plan d'amélioration de l'efficacité intégré au budget. La mise en œuvre des mesures prévues ne sera possible qu'à condition que les sites hospitaliers soient durablement désengorgés.***

Le budget 2024 du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) présente un déficit de 14 millions de francs, soit 3,1% du budget d'exploitation. Il aurait atteint 30 millions sans le plan d'amélioration de l'efficacité intégré au budget. Ce quatrième déficit budgétaire consécutif est la conséquence d'un sous-financement chronique, avec des tarifs qui ne couvrent pas les coûts, malgré une activité extrêmement soutenue.

L'inflation (+3,9 millions hors indexation des salaires) touchant principalement les charges d'énergie et les taux d'intérêts, et les adaptations salariales automatiques liées aux conventions collectives (+3 millions) aggravent le résultat de près de 7 millions par rapport à 2023. A noter que l'indexation des salaires de +2,2% est neutralisée par un apport équivalent de l'Etat de Neuchâtel (6,1 millions de francs).

« Ces augmentations de charges et celles des années précédentes ne sont qu'insuffisamment répercutées sur les tarifs qui n'évoluent pas au même rythme, souligne Léonard Blatti, directeur des finances du RHNe. Cela nous empêche de retrouver les chiffres noirs, malgré les efforts consentis. Le problème est clairement structurel et touche de nombreux hôpitaux. »

Le sous-financement des tarifs hospitaliers touche principalement le secteur ambulatoire, avec un tarif Tarmed qui n'a pas évolué depuis 2009, soit depuis 15 ans, alors que les coûts ont fortement augmenté. Le delta entre les charges et les recettes atteint 30%, selon l'estimation de la faïtière des hôpitaux H+. C'est également le cas dans le secteur stationnaire, avec une sous-couverture qui atteint 10%.

L'engorgement des différents sites hospitaliers rend la situation encore plus problématique. La présence en continu de 35 à 50 patients en attente de placements (lits C) complexifie l'organisation et contraint la prise en charge de patients nécessitant réellement des soins hospitaliers. Cette situation, cumulée avec la présence de nombreuses hospitalisations liées à des virus hivernaux, a entraîné le report d'une quarantaine d'opérations électives rien que pour le mois de décembre 2023.

L'occupation des lits C est en outre largement sous-financée, avec une rémunération identique à celle d'un EMS. Le coût non couvert intégré au budget 2024 se monte à 1,7 million de francs. Il faut ajouter à ce montant des pertes de recettes à hauteur de 3,7 millions. L'Etat de Neuchâtel s'était engagé initialement à rembourser l'équivalent de 20 lits C occupés en moyenne annuelle, soit la moitié de ce qui a été budgété. Compte tenu de la situation tendue dans ce secteur depuis 18 mois, il devrait financer des lits supplémentaires.

Par ailleurs, la création d'une taskforce sous la direction du service de la santé publique à laquelle participe les partenaires du système de santé (RHNe, associations faitières des EMS, AROSS, NOMAD, SNM, etc.) doit permettre d'améliorer durablement la coordination entre les acteurs et de fait, diminuer le nombre de patients en lits C. Le RHNe s'engage fortement dans ce processus participatif.

### **Plan d'amélioration de l'efficience**

Par ailleurs, un plan d'amélioration de l'efficience de 16 millions de francs a été intégré au budget 2024. Il porte notamment sur la poursuite de la maîtrise des charges et l'amélioration de la facturation. Il comprend deux programmes d'amélioration de l'efficience : le premier concerne le skill-mix soignant (combinaison des différents métiers employés dans le domaine des soins) et le second l'amélioration des trajectoires patients, de leur arrivée aux urgences jusqu'à leur sortie de l'hôpital. Tous deux produiront leurs premiers effets en 2024.

Au vu de ce contexte extrêmement tendu, le Conseil d'administration a décalé de 2026 à 2027 l'objectif du retour à l'équilibre inscrit dans son plan financier, condition indispensable pour pouvoir investir et déployer la stratégie 2030. Les déficits projetés se montent à 9 millions en 2025, à 5 millions en 2026 et à 1 million en 2027.

Le RHNe prévoit d'investir un montant de 24 millions de francs en 2024, contre 25 millions en 2023. Cela permettra de poursuivre la mise à niveau du site de La Chaux-de-Fonds et de maintenir les infrastructures des autres sites avec un accent sur les sites du Locle et de Pourtalès qui débutent leur phase de renouvellement.

Cette enveloppe permet en outre de poursuivre la digitalisation de l'institution. Elle comprend également le renouvellement d'équipements biomédicaux comme le remplacement du Spect-CT et du deuxième Linac (accélérateur linéaire utilisé en radiothérapie) du site de La Chaux-de-Fonds.

Neuchâtel, le 15 février 2024

***Pierre-François Cuénoud, président du Conseil d'administration, et Léonard Blatti, directeur des finances, répondent à vos questions au 032 713 30 44***